



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

PROCÈS-VERBAL N° 28 – REUNION DU 06 MARS 2025

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membre présent :	
Membre coopté :	
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. BAUDOUIN Gilles, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre.

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ✚ M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- ✚ M. GILBERT Francis – ES AFP
- ✚ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- ✚ M. RAMBAUD Alexandre – L'Absie Largeasse MC
- ✚ Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- ✚ M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise

Le procès-verbal n°27 du 26 février 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
Procès – Verbal n°28 – Réunion du 06 mars 2025**

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match N° 28712833 St Varent Pierregeay (2) – US Brion (1) en Séniors D3, poule B

La Commission de Discipline, lors de sa réunion du 20 février, PV n°8, a donné match perdu par pénalité avec -1 point pour les deux équipes.

La Commission Sportive, Litiges et Contentieux prend en considération et enregistre la décision de la commission de discipline, à savoir : **match perdu par pénalité avec -1 point pour les deux équipes.**

WEEK-END DU 22-23 FEVRIER 2025

Match N° 30145846 St Jean Missé (2) – St Cerbouillé (3) en Séniors 5^{ème} division, Niveau 2, Poule A

Arbitre : M. LAMBERT Jason (arbitre bénévole)

Réclamation d'après-match du club de **St Cerbouillé** : « *Je soussigné, Théo CHEVALIER, licence n° 2543969761, responsable de l'équipe, porte une réserve pour le motif suivant : l'ensemble des joueurs du FC St Jean Missé, sont susceptibles d'avoir participé lors du dernier week-end en équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce dimanche 23 février 2025.* »

La commission Sportive, Litiges et Contentieux prend note du courriel du club de St Cerbouillé du 23 Février 2025 à 20h21, pouvant faire l'objet d'une réclamation d'après match, ainsi que le courriel du club de St Jean de Missé du 24 Février 2025 à 07h50.

A la lecture de ces deux courriels indiqués, de la feuille de match avec son contenu, la commission Sportive, Litiges et Contentieux constate plusieurs irrégularités lors de l'établissement de cette feuille de match "papier" et déclare ladite "réclamation d'après match" non recevable.

En référence à l'article 140 des règlements FFF saison 2024/2025, la commission Sportive, Litiges et Contentieux donne match perdu aux deux équipes St Jean Missé (2) et St Cerbouillé (3) avec pénalité de -1 point et 0 but en championnat Départemental 5, 2^{ème} phase, 2^{ème} niveau Poule A.

Article – 140 :

- 1. Les titulaires présents au coup d'envoi et les remplaçants sont obligatoirement inscrits sur la feuille de match et doivent y être indiqués en tant que tels avant le début de la rencontre.*

Pour information, le district 79 vous rappelle qu'il est obligatoire de faire une feuille de match AVANT chaque rencontre et correctement renseignée (FMI ou pré imprimée). En tout dernier recours, sur feuille vierge avec, à minima, les informations : intitulé de la rencontre, identités et N° de licences des joueurs et officiels (arbitres + délégué) ainsi que les SIGNATURES avant et après match (capitaines et officiels).

Les droits de confirmation, soit 74€, seront partagés et pris en charge à parts égales (2 x 37€) par les clubs de St Jean de Missé et St Cerbouillé.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
Procès – Verbal n°28 – Réunion du 06 mars 2025

WEEK-END DU 01-02 MARS 2025

Match N° 28712837 Airvo St Jouin (2) – Parthenay Viennay (3) en Séniors D3, Poule B

Arbitre : M. BONNET Franck

Réclamation d'après-match du club de **Parthenay Viennay** : « *Par ce mail (en date du 03 mars), nous appuyons notre réserve concernant les matchs de championnat de D3 AIRVO / RCPV pour le motif suivant : joueurs ayant été sur les dernières feuilles de matchs en équipes supérieures lors que celles-ci ne jouent pas le même week-end. Ces réserves s'appliquent à tous les joueurs d' AIRVO* ».

La commission Sportive, Litiges et Contentieux déclare la réclamation d'après match régulièrement confirmée par mail le 03 mars 2025 à 10h26 recevable en la forme.

Match de référence :

Match N°53198585 Exireuil SEPC (1) – Airvo St Jouin FC (1) en Coupe des Deux Sèvres, tour n°5, du 23 Février 2025.

Après vérification des feuilles de matchs, la commission Sportive, Litiges et Contentieux constate qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre citée en référence.

En référence à l'article 26 des règlements de la LFNA, saison 2024/2025, la commission Sportive, Litiges et Contentieux déclare la réclamation d'après match non fondée et valide le score acquis soit : Airvo St Jouin FC (2) – Parthenay Viennay RC (3) = 3 – 2.

Les droits de confirmation de réclamation d'après match, soit 78€, seront portés au débit du club de Parthenay Viennay RC.

Match N° 28712351 St Amand / Sèvre (1) – Moncoutant (3) en Séniors D3, Poule A

Arbitre : M. VIDAL Damien

Réserve d'avant-match du club de **St Amand/Sèvre** : « *Je soussigné(e), FRESNEAU VINCENT, licence n°1162411269, Capitaine du club ET.S. ST AMAND S/SEVRE, formule des réserves pour le motif suivant : joueur ayant participé à un match dans leur équipe supérieure ne jouant pas ce week-end* ».

La commission Sportive, Litiges et Contentieux déclare la réserve d'avant match régulièrement confirmée par mail le dimanche 02 mars 2025, recevable en la forme.

Matchs de références :

Match N°28751279 Ruffecois Stade (1) – Moncoutant Sa (1) en Championnat Séniors Régional 2 Poule A du 22 Février 2025.

Nota : Moncoutant Sa (2) – Beaulieu Breuil Es (1) se déroulait le 02 mars 2025 à 15 heures.

Après vérification des feuilles de matchs, la commission Sportive, Litiges et Contentieux constate qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre citée en référence.



**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX**
Procès – Verbal n°28 – Réunion du 06 mars 2025

En référence à l'article 26 des règlements de la LFNA, saison 2024/2025, la commission Sportive, Litiges et Contentieux déclare la réserve d'avant match non fondée et valide le score acquis soit : St Amand sur Sèvre Es (1) – Moncoutant Sa (3) = 3 – 3.

Les droits de confirmation de réserve d'avant match, soit 39€, seront portés au débit du club de St Amand sur Sèvre ES.

FORFAITS

Amende de 32€ :

Match n° 30088878 Chauray (2) – Pays Néo Créchois (1) en coupe départementale u18.

- **Chauray forfait.**

Amende de 21€ :

Match n° 30139691 Nueillaubiers (2) – Vasléenne (2) en coupe u15 à 7.

- **Vasléenne forfait.**

ARRETES MUNICIPAUX – WEEK END DU 01/02 MARS 2025

Reçu des communes de :

Bressuire (et communes déléguées) - Coulonges Thouarsais – Echiré - Louzy – St Amand / Sèvre – St Gelais - St Jean de Thouars – Vouillé - Voulmentin.

COURRIERS

- ✚ Du club d'**Airvo St Jouin** concernant l'accueil d'une finale de coupe départementale. Pris note.

**Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT**

**Le Président
Jean-Pierre GODET**



**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX**
Procès – Verbal n°28 – Réunion du 06 mars 2025

**PROGRAMME DES 1/8 EMES DE FINALES
DES COUPES DEPARTEMENTALES
22/23 MARS 2025**



Coupe Des Deux-Sèvres / Unique		Poule Unique		31	
Samedi 22/03/2025					
J6	53263383	57835.1 546424	Airvo St Jouin Fc 1 - 506935 Cerizay Co 2	20H	Stade Pierre Laillé Place Emonneau 79600 AIRVAULT
J6	53263382	57834.1 553801	Vasleenne Us 1 - 590241 Pays De L Ouin Fc 1	20H	Stade Abel Chargelegue 1 Rue De La Cite 79340 VASLES
J6	53263384	57836.1 553888	Val De Boutonne Foot 1 - 547106 St Cerbouille Es 1	20H	Stade Municipal 1 4 - 2 Route Des Courteilles 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE
Dimanche 23/03/2025					
J6	53263380	57832.1 507145	Bressuire Fc 3 - 525269 Chauray Fc 3	15H	Stade Alain Métayer 2 (Synthé) Terrain Annexe 1 19 Rue De Malabry 79300 BRESSUIRE
J6	53263378	57830.1 520570	Terves Esperance 1 - 581234 Pays Maixentais Us 1	15H	Stade De Terves 1 Boulevard De La Caillere Route De Montcoutant Terves 79300 BRESSUIRE
J6	53263381	57833.1 522232	Vrere St Leger De M. 1 - 563787 Boutonnais Fc 1	15H	Stade De Vrère 1 (Montalais 1) 3 Rue De Merdoye 79100 ST LEGER DE MONTBRUN
J6	53263377	57829.1 553454	Beaulieu Breuil Es 1 - 541521 Nueillaubiers Fc 2	15H	Stade Municipal Breuil Chaussée Breuil Chaussee Route De Clazay 79300 BRESSUIRE
J6	53263379	57831.1 564509	Aiffres Fors Prahecq 1 - 511953 St Aubin Le Cloud Ca 1	15H	Stade Jacques Michelet Place Rene Cassin 79230 AIFFRES



**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX**
Procès – Verbal n°28 – Réunion du 06 mars 2025



Coupe Saboureau / Unique		Poule Unique		30	
Samedi 22/03/2025					
J6	53263434	57839.1	548135 Parthenay Viennay - 545021 Fayenoirterre Es 1 Rc 3	20H	Parc Des Sports Enjeu 2 (Synthé) Terrain Marcel Martin Rue Manakara 79200 PARTHENAY
J6	53263436	57841.1	564486 Pays Néo-Créchois - 563636 Bessines Asptt 1 Fc 2	20H	Stade Georges Groussard Avenue De Paris 79260 LA CRECHE
Dimanche 23/03/2025					
J6	53263439	57844.1	507340 Coulonges Thouarsais 1 - 522232 Vrere St Leger De M. 2	15H	Stade Municipal Rue Du Stade 79330 COULONGES THOUARSAIS
J6	53263437	57842.1	520163 Brion Pres Thouet Us 1 - 520162 Niort St Liguairre Ol 3	15H	Stade Municipal Paul Gaborit Le Bourg 79290 BRION
J6	53263433	57838.1	526765 Exireuil Sepe 1 - 582376 L Absie Larg. Mout. 1	15H	Stade Municipal 1 Rue Du Stade 79400 EXIREUIL
J6	53263435	57840.1	526961 Louzy Es 1 - 553801 Vasleenne Us 2	15H	Stade De L' Étoile Rue Du Stade 79100 LOUZY
J6	53263440	57845.1	546423 Champdeniers Pamplie 1 - 553888 Val De Boutonne Foot 2	15H	Stade Jean Bourdet Route De Bressuire 79220 CHAMPDENIERS ST DENIS
J6	53263438	57843.1	546435 Afc 1 - 560578 Clazay Bocage Fc 1	15H	Stade René Gaillard Le Bourg 79370 MOUGON



COMMISSION DÉPARTEMENTALE
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
Procès – Verbal n°28 – Réunion du 06 mars 2025



Coupe Des Réserves / Unique				Poule Unique		32
Samedi 22/03/2025						
J4	53263488	57853.1	507422 Moncutant Sa 4	- 580609 Boisme Clesse Es 2 20H		Stade Jean Lorit 2 Annexe Route De La Ronde 79320 MONCOUTANT
Dimanche 23/03/2025						
J4	53263486	57851.1	546422 Celles-Verrines Es 3	- 526961 Louzy Es 3	15H	Stade De La Boissière Route De Chize 79370 CELLES SUR BELLE
J4	53263483	57848.1	553454 Beaulieu Breuil Es 4	- 553454 Beaulieu Breuil Es 3	15H	Stade De La Frérie 1 À Beaulieu Beaulieu Sous Bressuire Beaulieu Sous Bressuire 79300 BRESSUIRE
J4	53263485	57850.1	560512 Chantel. Courl. Chap 3	- 590217 Pays Mellois As 3	15H	Stade Municipal 1 Le Bourg 79320 CHANTELOUP
J4	53263484	57849.1	560535 Inter Bocage Fc 3	- 561222 Fc Autize 4	15H	Stade Du Mouton Blanc Bois Garnier 79140 CIRIERES
J4	53263487	57852.1	581802 Pays Thenezeen 2	- 523946 Le Tallud Eveil 4	15H	Stade Henri Lorgueilleux 42 Rue De La Croix Chauvin 79390 THENEZAY
J4	53263481	57846.1	999999 Exempt 1	- 545731 Aubinrorthais Es 3	15H	
J4	53263482	57847.1	999999 Exempt 4	- 563636 Bessines Asptt 2	15H	